PUBLIÉ LE 28/05/2025

Communiqué Levothyrox

VIE DE L'AGENCE - PUBLICATIONS INSTITUTIONNELLES

L'Agence nationale du médicament et des produits de santé (ANSM) a été mise en examen pour tromperie aggravée le 5 décembre 2024 dans le cadre de la procédure pénale liée au changement de formule du Levothyrox.

L'ANSM avait sollicité devant la chambre de l'instruction de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence la nullité de cette mise en examen. Par un arrêt du 7 mai 2025, la chambre de l'instruction a rejeté cette requête.

L'ANSM n'a jamais nié les difficultés rencontrées par certains patients lors du passage à la nouvelle formule du Levothyrox mais conteste fermement l'infraction de tromperie qui lui est reprochée et l'intentionnalité de nuire concernant les modalités d'information des patients.

C'est la raison pour laquelle l'ANSM a décidé de former un pourvoi devant la Cour de cassation.



Les médicaments à base de lévothyroxine

En lien avec cette information

PUBLIÉ LE 05/12/2022 - MIS À JOUR LE 28/05/2025

Levothyrox - Communiqué